

BARÈME TRANSACTIONS
RÉMUNÉRATION À CHARGE DU VENDEUR

PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES HT FORFAIT	TVA	HONORAIRES TTC FORFAIT
Jusqu'à 25 000€	2 083,33€	20%	2 500€
De 25 001€ à 50 000€	4 166.67€	20%	5 000€
PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES HT EN %	TVA	HONORAIRES TTC EN %
De 50 001€ à 100 000€	7.5%	20%	9%
De 100 001€ à 150 000€	6.67%	20%	8%
De 150 001€ à 200 000€	5.83%	20%	7%
De 200 001€ à 350 000€	5%	20%	6%
De 350 001€ à 550 000€	4.17%	20%	5%
Au delà de 550 001€	3.33%	20%	4%

VENTES SUR COMMERCES

PRIX DE VENTE TTC	HONORAIRES HT	TVA	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 50 000€	3 600€	20%	4 500€
De 50 001€ à 300 000€	8.33%	20%	10%
De 300 001€ à 500 000€	7.5%	20%	9%
Au delà de 500 001€	6.67%	20%	8%

AVIS DE VALEUR: 150€

LES HONORAIRES S'APPLIQUENT EN FONCTION DU PRIX DE VENTE



HONORAIRES DE LOCATION SUR BAIL DE LOCATION D'HABITATION VIDE ET MEUBLEE - ZONE NON TENDUE

A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

- 11€ TTC/m², suivant la surface habitable du logement.
- GRATUIT : Entremise et négociation
- 8.00€ TTC/m² : Visite + constitution du dossier de rédaction du bail.
- 3.00€ TTC/m² : Etablissement de l'état des lieux.

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- 11€ TTC/m² : suivant la surface habitable du logement.
- 8.00€ TTC/m² : Visite + constitution du dossier et rédaction du bail.
- 3.00€ TTC/m² : Etablissement de l'état des lieux.

Dans le respect du DÉCRET N° 2014-890 paru le 1er août 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location imputables aux locataires.

HONORAIRES DE LOCATION SUR LES AUTRES BAUX

BAIL PROFESSIONNEL - BAIL DE DROIT COMMUN

- 12.54% HORS TAXES : Sur la base du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail.
(Au taux actuel de TVA de 20%).

BAIL COMMERCIAL

- 10% HORS TAXES : Sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises, à la charge du locataire.
(Au taux actuel de TVA de 20%).

